



## Convocation Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

Dimanche 25 février 2018 - 9h30

Centre socioculturel Maud NADIRE de MACOURIA

### Ordre du jour AGO :

- ❖ 9h30 - Accueil des participants (*pointage-adhésions*)
- **10h00 - Ouverture de l'AGO**
  - Rappel des règles pour le déroulement de l'AGO (*secrétaire de séance, scrutateurs, électeurs, procurations...*)
  - ✓ Appel de candidatures au CA (4 places à pourvoir- 2 fin de mandat, 1 démission et 1 démission de fait)
  - ✓ Rapport moral et d'activité
    - Vote du quitus du rapport moral et d'activité
  - ✓ Rapport financier
    - Vote du quitus du rapport financier
  - ✓ Présentation des projets 2017
  - ✓ Relations avec les autorités locales (CTG, Préfecture, DEAL, Mairies...)
  - ✓ Action du 14 avril
  - ✓ Questions diverses (*en plus de cet item, un temps est réservé après chaque sujet pour des questions éventuelles*)
  - ✓ Election des candidats au CA
    - Vote
- **Clôture de l'AGO**

**FFMC Antenne de Guyane**

Contact : Kenny => 0694 12 23 06 - JM => 0694 03 46 28 - Courriel : ffmccag@gmail.com -



MC 973

A l'issue de l'AGO, le nouveau CA se réunira :

- Répartition des postes si nécessaire, administratif suite à AG, lieu et date de la prochaine permanence

**Rappel :**

- ✓ les AG comme les réunions de CA sont publiques, tous les motards peuvent y assister
- ✓ seuls les adhérents à jour de cotisation pour l'année écoulée sont autorisés à voter
- ✓ il n'y a qu'une procuration par votant (*vérifiez que la personne désignée n'a pas déjà une procuration*). Si la procuration est nominative, la personne désignée doit être à jour de cotisation, si non la procuration ne sera pas valable. Les procurations non nominatives sont considérées comme "vote pour". Les procurations peuvent être retournées par courriel, n'oubliez pas de la remplir et de la signer
- ✓ les candidatures au CA sont à envoyer sur : fmcag@gmail.com
- ✓ des candidats peuvent se présenter le jour de l'AGO
- ✓ les candidats doivent être à jour de cotisation pour l'année future.
- ✓ possibilité de régler sa cotisation lors de l'AG
- ✓ **merci de confirmer votre présence et le nombre de personnes**

- Un verre de l'amitié sera partagé à la fin de l'AGO -

**Présence du délégué bénévole de la Mutuelle des Motards**

**PS : l'AGO débutera à 10h00, par respect pour ceux qui viennent de loin, merci d'être à l'heure**

Pièce-jointe :

- procuration

Procuration pour l'**AGO** de la FFMC Guyane du 25 février 2018

Je soussigné \_\_\_\_\_

résidant à : \_\_\_\_\_

donne procuration à M ou Mme : \_\_\_\_\_

résidant à : \_\_\_\_\_

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFMC Guyane qui se tiendra le 25 février 2018, centre socioculturel Maud NADIRE de MACOURIA à partir de 10h00

Date et signature

-----

*Attention : un seul pouvoir par personne désignée, sans mention d'une personne désignée, le vote sera considéré "pour". La personne qui donne pouvoir et la personne désignée doivent être à jour de cotisation. **Ne pas oublier de signer le pouvoir.***